



LE LUMA

Le journal local de la CGT-FINANCES PUBLIQUES
Financé par les cotisations des syndiqués CGT-FINANCES PUBLIQUES 79



Septembre 2013

N° 17

Compte rendu de la réunion informelle avec la direction du 16 septembre 2013 sur la démarche stratégique et les projets immobiliers pour la DDFIP79

Projets immobiliers et informations diverses :

Concernant Melle, l'expert mandaté par la Centrale a communiqué son rapport : le cout de remise à niveau des sols est estimé à 400.000 €. L'électricité est également obsolète. Le projet étant piloté par la centrale, wait and see ...

La paierie départementale pourrait déménager avenue de Paris. Pour ce projet également, la Centrale a la décision et aucune date ne peut être actuellement fixée. L'installation de la caisse dans le hall est aussi à préciser.

Pour le mur de briques de verre de l'avenue de Paris et l'escalier de Parthenay, ces dépenses dépendent du compte 309 et sont soumises à l'accord de plusieurs parties (mairies, Batiments de France, Conseil Général ...). D'où des temps longs pour la décision ... Ensuite, il conviendra de réaménager une autre place de stationnement handicapé à Parthenay.

Pour Thouars, le rapprochement entre le SIP-SIE et la trésorerie n'est pas à l'ordre du jour à cause de contraintes budgétaires. Alors qu'en juillet dernier, le projet était annoncé par le Directeur comme « sujet à venir » ...

Enfin, le « kit sécurité », élaboré par Bernard Bikindou à destination des chefs de service et contenant les plans des sites et installations ainsi que les consignes, se révèle plus compliqué à mettre en place que prévu. Il devrait être finalisé rapidement.

L'actuel local syndical de l'avenue de Paris va être occupé par le service du courrier. La direction va donc mettre à la disposition des organisations syndicales la salle de réunion/formation de l'entresol dès le 1^{er} janvier.

La démarche stratégique

Pour la CGT, ce document ne répond pas attentes des agents, il est en décalage avec la réalité. Il contient beaucoup de vœux pieux et enfonce des portes ouvertes (le contrôle fiscal est essentiel... mais avec quels moyens ?...).

Il y a là une inadéquation entre l'ambition et les moyens !

On gèle pendant deux années le déploiement de nouveaux matériels informatiques et fin 2013, on nous présente les 22000 postes de travail informatiques à venir comme un cadeau...
Alors que c'est notre outil de travail dont on ne peut pas se passer au quotidien !

Au final, les gains de productivité, certes difficilement chiffrables, se traduisent **UNIQUEMENT** par des baisses d'effectif (Cf télédéclaration, télépaiement, téléactes, hélios...). C'est inadmissible !

Par exemple, le Crédit d'Impôts Compétitivité Emplois, allègement de charges sur le capital financé à moitié par des réductions des dépenses publiques (11 milliard d'€) n'a pas un but fiscal mais un but social. Pour le CICE, les entreprises en ayant bénéficié ne feront pas l'objet de contrôle fiscal à ce titre...

Sur le passage concernant France Domaine, on peut se demander si le renforcement de l'autonomie n'est pas à terme un moyen de le faire devenir encore plus autonome et l'externaliser. La Direction locale se veut rassurante, pour l'instant !

Selon le directeur, ce document doit rapidement avoir des résultats concrets. La CGT en doute fortement !!! «L'efficacité et l'effectivité des plans d'action » nous paraît encore bien utopique.

Que représente la Démarche Stratégique pour la CGT Finances Publiques 79 ?

C'est l'outil de travail inventé par la DGFIP pour appliquer la modernisation des administrations publiques (MAP) elle-même succédant à la sinistre RGPP. Celle-ci avait pour unique but la réduction de la dépense publique par le moyen le plus radical :

La destruction massive du nombre d'emploi public en appliquant la formule 1 fonctionnaire sur 2 (50%) non remplacé lors de son départ à la retraite en précisant qu'à la DGFIP ce chiffre a été de 2 sur 3 (66%).

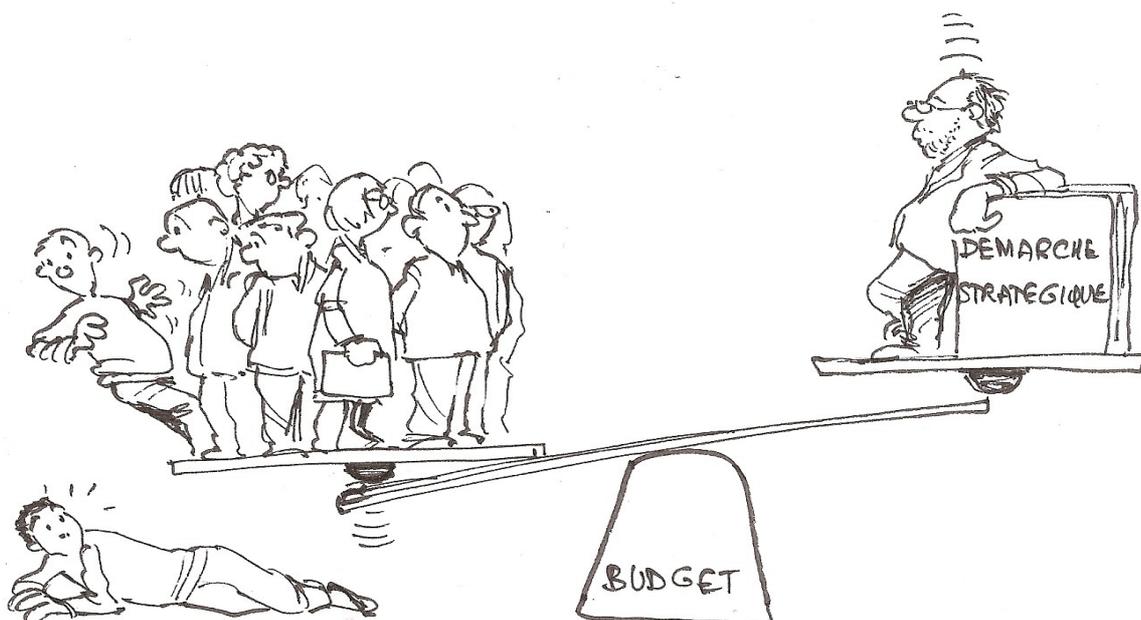
Dans notre administration, La Démarche stratégique est un outil de la MAP.

La DGFIP n'a d'autres choix pour faire "tourner sa boutique" que d'utiliser son outil pour arriver à terme à faire autant sinon plus qu'avant avec moins de moyens (réduction budgétaire donc moins de structures et moins de personnel).

Ceci bien sûr en s'adaptant à la réforme territoriale, véritable 3^{ème} phase de la décentralisation

A grands renforts de mots et d'expressions nouvelles (confiance, dématérialisation, numérisation, enjeux, devoir de rentabilité, partenariat, communication etc etc ...) la DGFIP essaie de sauver ce qui peut encore l'être : la face, l'apparence.

Dans la démarche stratégique est-il question de l'humain, de l'utilisateur ? ce n'est plus le service public désormais, c'est le service au public !



« La DS dans les DS »

Habitants de Priaires, Boisserolles , Puy-hardy, Pougne hérisson, si vous vous retrouvez bientôt à 30 kms de tout centre des finances publiques, prenez votre smartphone et vous serez sauvés!

Quant aux promesses faites aux collectivités locales (renfort, conseils écoute), que penser du vadémécum mis à la disposition des comptables ? Tout ça pour persuader les élus qu'ils doivent renoncer au retour dans leur commune d'un service d'eau public sous peine de voir le recouvrement des factures non assuré par les comptables de la DGFIP faute d'effectifs et de coûts (quand même moindre que le privé) ?

Et le contrôle fiscal renforcé alors que des directives ont été données pour considérer que les entreprises ayant bénéficié du crédit impôt compétitivité ne doivent pas être trop contrôlées (cf note DG reprise par Le Canard Enchaîné) ?

Et le personnel dans tout ça ? Remise en cause du statut pour les mutations, postes à profil etc ... Certains départements (Bouches du Rhone, Loir et Cher) ont commencé à appliquer la DS avec trop de zèle et ont du faire marche arrière, ayant anticipé un peu trop vite.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, la CGT Finances Publiques 79 a bien participé à la réunion de la Direction Locale pour faire passer un message : Nous ne sommes pas dupes ! Cette démarche stratégique reste du vent, si derrière les suppressions de personnel aveugles continuent ... 2500 prévues pour 2014 !

Dans l'optique d'alerter les élus locaux sur cette démarche stratégique qui apparaît comme une marche de plus vers le démantèlement du service publique, notre section a envoyé à un certain nombre d'eux, le courrier reproduit ci dessous :

COURRIER AUX ELUS DES DEUX SEVRES

La CGT Finances Publiques des DEUX SEVRES appelle votre attention sur les conséquences d'une circulaire du 3 juin 2013 de Bruno BEZARD, Directeur Général des Finances Publiques.

Celle-ci a pour objet d'encadrer «la concertation avec les collectivités locales pour maîtriser l'augmentation des charges de la DGFIP découlant de la réinternalisation de la gestion de certains services publics locaux».

Cette démarche intervient dans un contexte juridique résultant de l'arrêt du 8 avril 2009 du Conseil d'Etat (« arrêt commune d'Olivet ») qui précise que les délégations de service public, d'une durée supérieure à vingt ans dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères et conclues avant la loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) ne pourront plus être régulièrement exécutées à compter du 3 février 2015. Dans ce cadre, les collectivités devront prendre l'attache des directions départementales des finances publiques. Elles seront en effet amenées à prendre des délibérations visant à maintenir les contrats de délégation en cours ou au contraire à constater la caducité du contrat.

A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que la gestion de l'eau constitue un enjeu majeur pour les citoyens et que des enquêtes récentes ont révélé que le prix de l'eau était en moyenne plus élevé de 20 à 30 % lorsque le service était délégué à un opérateur privé par rapport à un service en régie (de telles constatations ne se limitent cependant pas à la seule gestion de l'eau, étant entendu qu'il est reconnu aux délégataires, par toutes les jurisprudences nationales et communautaires, le « droit à un bénéfice » qui vient augmenter le coût de la prestation).

Pour notre part, nous considérons notamment que l'eau et l'assainissement relèvent du domaine public et doivent être gérées dans le cadre d'un service public.

Dans sa circulaire du 3 juin 2013, M BEZARD donne clairement des consignes aux comptables publics afin que les élu(e)s locaux soient sensibilisés aux contraintes budgétaires pesant sur la DGFIP. Selon lui, elles se traduisent par une limitation des moyens de l'administration, des propositions de transfert de charges aux collectivités et la prise en compte indispensable de ces conséquences par les élu(e)s avant toute décision éventuelle de ré-internalisation.

De même, se livrant à une menace à peine voilée, le Directeur Général indique que si une telle décision devait finalement être prise, cela se traduirait par une dégradation de la qualité du travail accompli par les agents des finances publiques notamment pour ce qui concerne les actions en recouvrement et les diligences du comptable public sur les autres titres de recettes de la collectivité.

Extrait du vademecum accompagnant la circulaire du 3 juin 2013.

« Le comptable public et sa direction locale, le cas échéant, doivent expliciter les coûts en résultant pour la trésorerie sachant que, dans un contexte de contraintes sur les moyens de cette dernière, tout accroissement d'une charge doit être compensé par une diminution d'activité. Par exemple, l'ordonnateur doit avoir été informé qu'une augmentation des titres de recettes émis pour le service réinternalisé se traduira par une diminution des diligences du comptable pour l'ensemble de ses autres titres. Il doit lui être indiqué qu'une augmentation des moyens de la trésorerie est strictement impossible et que la seule marge de manoeuvre réside dans les moyens qu'il peut lui-même mobiliser (régies,...). »

Notre administration centrale préconise en conséquence que les comptables publics se fassent les défenseurs du secteur privé, et se livrent par là même à un véritable dévoiement de la mission de gestion, de conseil et d'appui aux collectivités locales qui est la leur.

Au delà de cette attitude vis à vis du comptable public, les recommandations directionnelles témoignent d'un réel mépris de l'élu local, de son rôle et de ses choix porteurs de l'intérêt général de ses administrés. Ainsi, plutôt que d'engager une réflexion sur les moyens à mettre en adéquation avec l'exercice d'une mission essentielle de service public, notre administration se propose au contraire d'en organiser le démantèlement au détriment de l'intérêt général et de l'utilisateur, mais au bénéfice d'intérêts privés.

Dans le même ordre d'idées, une circulaire du 19 avril 2013 préconise de privilégier les voies de recouvrement des produits locaux par voie d'huissier (le plus généralement privé) ou saisies bancaires dans un contexte économique de crise et de grande difficulté pour une partie importante de la population.

Les directives de M BEZARD s'inscrivent dans une logique d'austérité budgétaire, lourde de conséquences pour le service public. Ainsi, pour l'année 2014 ce sont à nouveau 2 300 suppressions d'emplois qui sont programmées à la DGFIP, venant s'ajouter aux 25 000 enregistrées sur les dix dernières années.

A ce titre et sous le sceau de la Modernisation de l'Action Publique, la DGFIP vient d'engager une démarche stratégique qui programme le démantèlement du service public de proximité et préconise concentrations et régionalisation de services.

A cela s'ajoute, pour les collectivités, le gel des dotations de l'Etat, voire leur diminution en 2014 et 2015 alors que, ces mêmes collectivités assurent 70 % de l'investissement public du pays.

Compte tenu de la gravité de ces deux circulaires, nous vous invitons à intervenir auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, du Directeur Général des Finances Publiques, de votre Direction Départementale ou Régionale des Finances Publiques ainsi que du Préfet afin d'exiger la préservation des missions de service public, les moyens nécessaires à leur accomplissement dans notre administration et le respect de la liberté de choix des collectivités territoriales.

Nous sommes bien entendu disponibles, pour vous apporter toutes les précisions que vous estimerez nécessaires.

En vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer,

Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Les responsables de la section CGT Finances Publiques des DEUX SEVRES

CONTACT : cgt.ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr



Pour une syndicalisation d'action :

Contactez les secrétaires de la section **CGT Finances Publiques**

David ZAPATA (SPF Niort 05 49 09 19 68),

Marie Christien JUIN (Celles sur Belle 05 49 79 80 07)

ou à le trésorier Yann JEZEQUEL (SIP de Niort 05 49 09 98 82)

ou sur leur messagerie (voir annuaire Ulysse)